

Commune de Sullens

Rapport de la commission de gestion relatif aux comptes communaux de l'exercice 2020

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

Conformément aux dispositions légales et aux règlements en vigueur, la commission de gestion chargée du contrôle des comptes pour l'exercice 2020 de la commune de Sullens s'est réunie le 25 mai sur convocation de la Municipalité, ainsi que le 31 mai 2021.

L'audit des comptes a été effectué par la société FRI SA, à Echallens. Faisant suite à la situation sanitaire (Covid 19), contrairement à l'exercice précédent (exercice comptable 2019) la fiduciaire s'est déplacée dans les locaux de la maison de commune de Sullens. La commission a pris connaissance du rapport de vérification des comptes de l'exercice 2020. Ce contrôle a consisté en un examen de la légalité des opérations enregistrées et du respect des décisions prises par les organes compétents de la commune.

Monsieur Yves BOURGEOIS, boursier communal, a assisté à toutes les séances de la commission. Il a répondu à nos questions et nous a fourni les pièces justificatives demandées lors de nos différentes requêtes. Un contrôle par sondage des écritures et des pièces justificatives nous a permis de constater l'exactitude des comptes arrêtés au 31 décembre 2020. La commission le remercie pour sa patience, sa disponibilité et souligne son excellent travail.

En ayant tenu compte des devis selon leurs degrés d'urgences ainsi que leurs montants, nous avons porté une attention particulière à ces travaux mentionnés ci-dessous :

- Aménagement de la route d'accès à la forêt (bois du Dévin)*
- Installation de la nouvelle rampe de skate*

Nous avons constaté que la procédure et la mise en place des devis ont été scrupuleusement respectées.

Durant cet exercice comptable, le canton a annoncé et comptabilisé un impôt successoral d'un montant de CHF 5'830'000.--, ce qui a obligé la commune de l'inclure dans cet exercice comptable 2020. Cependant, aucune somme n'a été versée lors de la finalisation des comptes. Il est indispensable de mettre la totalité de cet apport en fonds de réserve. Comme il s'agit d'un impôt conjoncturel, le 50% devra être versé via la facture sociale. En effet, cette opération aura un impact sur la facture sociale ainsi que la péréquation intercommunale.

En conclusion et comme vous avez pu le constater en page 5 du rapport de gestion, les comptes 2020 présentent un bénéfice de CHF 1'897,82 malgré la perte budgétée de CHF 91'800.--.

Comme les années précédentes, la Municipalité a profité de l'excédent des recettes réel afin de procéder à des prélèvements afin de constituer des fonds de réserve pour les frais supplémentaires / charges liés au Covid-19. La commission considère que ces choix sont tout à fait justifiés.

Nous avons constaté que les règles pour les demandes de devis, règles qui ont été édictées par la municipalité, suite aux demandes de la commission de gestion depuis plusieurs années ont été respectées dans les grandes lignes. La commission encourage la Municipalité de poursuivre dans ce sens.

Sur la base des documents présentés et des explications reçues, la commission constate une bonne gestion des affaires de la commune.

Par conséquent, elle demande au Conseil communal d'accepter les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés et d'en donner décharge au boursier, à la Municipalité et à ladite commission.

Sullens, le 4 juin 2021

Pour la commission :

Mathieu CAPPI

Nicolas VALET

Serge BOEHI

Claude SIMOND

Olivier BERGER